

OFFRE DE CONSEIL REMPLOI APPORT- CESSION

(art. 150-0 B ter du CGI)



PORTZAMPARC
BNP PARIBAS GROUP

L'investissement
en Bourse
éclairé

Le dispositif de l'Apport Cession encadré par l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts

Avec l'offre d'investissement Remploi Apport-Cession, Portzamparc propose une solution innovante aux dirigeants et actionnaires cédants pour investir au capital de PME-ETI européennes cotées, à l'occasion d'opérations financières potentiellement éligibles au régime du remploi apport-cession.

La chronologie des opérations



Apport

Apport des titres de participations à une holding contrôlée.

Application du régime du report d'imposition de plein droit de la plus-value d'apport.



Cession

En cas de cession¹ par la holding de la participation apportée dans le délai de 3 ans, il est mis fin au report d'imposition sauf réinvestissement.



Remploi

Maintien du report en présence d'un réinvestissement d'au moins 60% du produit de cession dans une nouvelle activité économique dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de la cession.

¹ ou apport, remboursement ou annulation des titres.



- **Maintenir le report d'imposition et accompagner les entreprises européennes**

Avec l'offre Portzamparc **Remploi Apport-Cession**, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé et d'un accès privilégié pour investir directement au capital d'entreprises cotées, à l'occasion d'introductions en bourse ou d'augmentations de capital.

Les opérations, potentiellement éligibles au dispositif de emploi 150-0 B ter, concernent principalement des PME et ETI. Nos conseillers, experts de la Bourse, vous ouvrent l'accès aux opérations de marché conduites par près de 20 Prestataires en Services d'Investissement (PSI) partenaires en Europe.

Cet accompagnement vous permet de sélectionner les entreprises que vous souhaitez financer en fonction de vos objectifs et de vos convictions.

- **Bénéficiaire d'un accès au management et à l'information**

Investir directement au capital de sociétés, aux côtés des investisseurs institutionnels et bénéficier du même accès à l'information.

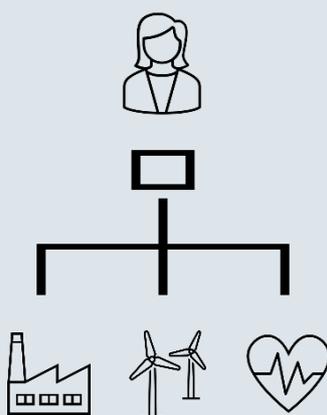
Portzamparc vous permet d'interagir directement avec le management des sociétés émettrices dans le cadre d'opérations de levée de fonds ou à l'occasion de « rencontres investisseurs ».



- **Investissez en direct dans des sociétés cotées**

Choisir Portzamparc pour réaliser votre emploi, c'est faire le choix de soutenir l'économie réelle en participant à la croissance des PME-ETI françaises et européennes cotées.

Les titres souscrits en emploi du produit de cession doivent être conservés pendant un délai minimum de douze mois¹, décompté depuis la date de leur inscription à l'actif de la société bénéficiaire de l'apport.



¹ Art. 150-0 B ter du CGI.

S'agissant d'investissements en actions, l'horizon de placement recommandé est de 5 ans.

CONTENU DE L'OFFRE

De multiples opportunités d'investissement...



- Introductions en Bourse (ou IPO¹)
- Augmentations de capital avec offre au public
- Opérations de placements privés en actions (dont ABB²)
- Opérations financières conduites par Portzamparc et nos partenaires PSI français et européens.

Et des services sur-mesure



- Accès aux outils, conseils et publications de la Gestion Conseillée Portzamparc
- Accès au management des sociétés émettrices lors des opérations de levée de fonds
- Accès aux « Rencontres Investisseurs » (webinaires, séminaires thématiques, etc.)

¹ IPO ou Initial Public Offering = Introduction en Bourse

² ABB ou Accelerated Book-Building ou Placements Accélérés sont des opérations de cession ou d'émission de titres réalisées après clôture des marchés s'étalant généralement sur quelques heures. Elles interviennent parfois de manière simultanée avec la diffusion des informations nécessaires auprès des investisseurs.

TARIFICATION

Offre de services en investissement accessible à partir de 500 000 € d'avoirs confiés.

Pour plus de détails, merci de vous référer à la convention de Conseil dédiée

- Courtage sur transactions primaires¹ : Gratuit
- Courtage sur transactions secondaires : 0,78 % TTC
- Commission de conseil (dont droits de garde) : 1,48 % TTC

¹ Concerne les instruments financiers émis pour la première fois. C'est le cas lors des Introduction en Bourse (IPO ou Initial Public Offering), ou lors d'une Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles.

AVERTISSEMENT

Le présent document est communiqué par Portzamparc, Société Anonyme au capital de 5 033 368 euros, immatriculée au RCS Paris sous le n° 399.223.437 dont le siège social est situé au 1 boulevard Haussmann - 75009 Paris - Établissement de crédit et d'investissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 et contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07027204.

Il constitue une présentation commerciale et non contractuelle à caractère purement informatif. Il ne s'agit donc ni d'une recommandation personnalisée d'investissement, ni d'une sollicitation ou d'une offre en vue de la souscription à ce produit. Le destinataire du présent document est invité à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que la souscription à ce produit est conforme à ses objectifs et ses besoins au regard de sa situation, notamment financière ou fiscale.

Les informations contenues dans ce document sont issues de sources considérées comme fiables par Portzamparc. Portzamparc ne saurait garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Par ailleurs, il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les notations sont décernées à un instant donné et ne sont pas gage de performances futures.

Portzamparc informe que les investissements en actions sont soumis aux risques suivants :

- Risque de perte en capital : Les investissements ne bénéficient d'aucune garantie ni protection. En conséquence, le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué.
- Risque de liquidité : Le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'actionnaire devrait potentiellement accepter pour vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché. Ce risque est plus important sur les actions de petites et moyennes valeurs (small & mid caps), dont les volumes d'échanges quotidiens sont généralement plus faibles que pour les grandes valeurs (large caps).
- Risque de volatilité : La volatilité qualifie l'instabilité d'un titre, qui fluctue dans une large fourchette, et dont les variations peuvent sembler incohérentes. Cette volatilité peut notamment être liée au manque de profondeur d'un marché comme cela est généralement le cas pour les actions de petites et moyennes capitalisations (small & mid caps).
- Risque de crédit : Le risque de crédit est le risque de dégradation de la situation financière ou économique d'un émetteur, pouvant aller jusqu'à la défaillance de l'émetteur. Cette dégradation entraîne généralement une baisse du cours de bourse de l'émetteur pouvant aller jusqu'à la perte de valeur totale.
- Risque de marché : le risque de marché provient des incertitudes concernant la croissance économique, le cours des actions, l'évolution des taux d'intérêt, la fiscalité, la parité des devises, etc. La diversification des portefeuilles est un moyen de réduire le risque de marché

Portzamparc peut rencontrer des situations potentielles de conflits d'intérêts dans l'exercice normal de ses activités et a pris les mesures nécessaires pour éviter que ces situations ne portent d'une quelconque façon atteinte aux intérêts de ses Clients. C'est le cas pour l'offre de conseil « Action'R » qui présente un risque de conflit d'intérêts lorsqu'il porte sur des valeurs pour lesquelles Portzamparc agit également comme conseil à l'introduction ou à l'augmentation de capital, ou dans le cadre du placement de l'opération.

CONTACT

PARIS

16 rue de Hanovre
75002 Paris
+33 (0)1 40 17 59 49

NANTES

13 rue de la Brasserie
44100 Nantes
+33 (0)1 40 17 59 49

LYON

10 rue de la République
69001 Lyon
+33 (0)4 72 10 40 00

MARSEILLE

579 avenue du Prado 1
13008 Marseille
+33 (0)4 91 77 00 74

SUIVEZ-NOUS



www.portzamparc.fr

